

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 421

Artikel: Carrières féminines : examens fédéraux de maîtrise pour la profession de couturière

Autor: Porret, Emma

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mari, qui a continué pendant tout le temps du mariage à exercer sa profession, se trouve au bénéfice d'une situation acquise et peut continuer comme par le passé à gagner sa vie. La femme, par contre, n'a pas de profession ou a cessé de l'exercer pendant le mariage. Elle n'a rien devant elle et doit recommencer à gagner sa vie, à un âge où précisément cela est très difficile.

Le code civil prévoit que le jugement en divorce peut accorder à l'épouse une indemnité et une pension alimentaire. Cette indemnité et cette pension sont destinées à compenser les désavantages qui résultent pour elle du changement de sa situation financière, puis, par le divorce, elle perd « son soutien », soit le mari qui devait pourvoir à son entretien.

Cependant, indemnité et pension ne peuvent être accordées que dans certains cas :

1. Tout d'abord, il faut que la femme soit « innocente », dit le code, c'est-à-dire qu'aucun tort ne puisse lui être imputé dans le divorce. C'est là une condition bien sévère. Elle part, il est vrai, d'une idée juste : il ne faut pas que la femme dont les actes coupables auraient été la cause du divorce puisse encore réclamer une pension à son mari. Cependant, il est rare, dans la vie, qu'un époux ait tous les torts et que l'autre n'ait rien à se reprocher du tout. Dans la majorité des cas, les torts sont réciproques. Même si, au début, l'un a, par son caractère, provoqué la désunion, généralement — avant qu'on en arrive à une séparation — l'autre aura protesté, réclâmé, répondu aux injures et fait des scènes qui lui seront reprochées plus tard. Si un mari est volage, la femme aura fait des scènes de jalousie. S'il aime par trop les sorties et les stations au café, elle se sera plainte, peut-être avec trop d'énergie. Bref, les femmes qui souffrent en silence sont rares... et les récriminations des autres, si justifiées soient-elles, peuvent facilement être confondues avec les manifestations d'un caractère désagréable ! Or, dès que quelque tort peut être mis à la charge de la femme, elle n'est plus l'épouse « innocente » et perd tout droit à une pension ou une indemnité.

2. D'autre part, une pension alimentaire ne peut être accordée à l'épouse, même innocente, que si, à défaut de cette pension, « elle tomberait dans le dénuement ».

Une femme qui peut gagner sa vie n'a donc pas droit à une pension. La question de savoir dans quelle mesure une femme peut gagner sa vie est une question d'appréciation qui varie suivant les circonstances et la situation sociale des époux. Mais, en tout cas, on peut dire qu'une femme en bonne santé et encore jeune n'obtiendra pas de pension, car on admet qu'elle peut gagner sa vie.

Dans ces cas, au lieu de pension, l'épouse devra demander une indemnité, qui pourra lui être accordée car il n'est pas nécessaire pour cela qu'elle soit dans le dénuement. Il suffit que « ses intérêts pécuniaires soient gravement compromis par le divorce », ce qui sera souvent le cas.

Ajoutons encore que la pension allouée ainsi à titre de secours peut être supprimée dans la suite ou réduite par le juge, si la situation du mari s'est modifiée et qu'il ne peut plus la verser. Enfin et surtout, en pratique, le paiement de cette pension reste souvent en souffrance, en particulier quand le mari ne possède rien et n'a pas de salaire fixe que l'on puisse faire saisir. Le nouveau code pénal vaudois a essayé de remédier à cette mauvaise volonté que mettent certains maris à s'acquitter de cette pension, en

Art ou don ?..

On parle souvent du don oratoire. L'art de parler en public n'est pas un don, c'est un art qui, comme tous les arts, y compris celui de lire et celui d'écrire, peut être appris. On ne parle pas d'une chaire ou une plateforme parce que, comme il est dit communément, on est né orateur, mais bien parce que, à force de travail, on s'est rendu maître de cet art.

Quand nous entendons une femme parler en public avec autorité, avec calme, avec élégance, nous ne pouvons deviner ses travaux et ses fatigues préalables, ses harassantes tournées de conférences aux nuits sans sommeil, pas plus que les découragements éprouvés devant un auditoire trop restreint ou mal disposé. Ce sont les femmes se sentant incapables des efforts nécessaires qui se retranchent subtilement derrière ces mots : « Il faut naitre orateur ! » Ces pareuses seront-elles encouragées si une bonne oratrice leur confesse ce qu'il faut de travail et de ténacité pour maîtriser le noble art de la parole ? Les plus grands orateurs ont dû vaincre des difficultés et l'exemple fameux de Démosthène hante notre mémoire.

Le moyen le plus sûr d'apprendre à discourir en public, c'est de discourir en public. L'expérience est la plus habile des maîtres, si incroyablement dure et cruelle qu'elle se révèle parfois. De la persévérance, en dépit de la langue qui se dessèche ou se colle au palais, en dépit des genoux qui flageolent, et nous obtiendrons la récompense finale : l'autorité, la puissance et l'éloquence.

Qu'on ne s'imagine pas atteindre ce but en apprenant par cœur les règles du bien parler. L'oratrice doit être libre de concentrer ses pensées sur son auditoire et les règles surgissant au mauvais moment l'annihileraient — elle a déjà bien assez de mal à se faire comprendre ! Qu'elle ne laisse donc ni dominer ni envahir par des règles pour poser sa voix, pour faire des gestes, pour réussir ses intentions.

permettant à la femme divorcée de déposer une plainte pénale pour abandon de famille. Cette disposition sera certainement utile quelquefois.

Mais l'expérience montre de plus en plus combien il vaudrait mieux que la femme puisse compter sur elle-même. Quelle sérénité et quelle tranquillité on trouve chez la femme qui peut dire : « J'ai une profession, je m'en tirerai tout seule, et n'ai besoin ni de pension ni d'indemnité », à côté de l'angoisse de celle qui ne sait que « faire son ménage », et dont le pain de chaque jour va dépendre de celui dont elle se sépare !

ANTOINETTE QUINCHE, avoc.

Carrières féminines

Examens fédéraux de maîtrise pour la profession de couturière

On sait que la loi fédérale sur la formation professionnelle, du 26 juin 1930, prévoit des

examens de maîtrise, donnant droit à un diplôme qui autorise son porteur à former des apprentis. Ces examens peuvent être organisés par les associations professionnelles intéressées, qui doivent en établir le règlement et le soumettre à l'approbation du Conseil Fédéral.

L'Union Féminine suisse des Arts et Métiers s'est pressée de saisir cet avantage. Parmi les divers métiers qu'elle englobe, elle a choisi tout d'abord celui de couturière ; d'entente avec l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, son Comité a élaboré un projet de règlement qui a été discuté et adopté par ses déléguées, réunies en octobre 1933 dans la salle du Grand Conseil de Berne. Ce règlement fixe minutieusement les conditions d'admission aux examens : ne pourront s'y présenter que des couturières ayant, dans la règle, pratiqué leur métier pendant cinq ans, au minimum pendant trois ans, après avoir terminé leur apprentissage. Le programme comporte non seulement des travaux pratiques et des épreuves techniques, mais des notions juridiques élémentaires. La commis-

sion des examens sera nommée par le comité de l'Union féminine suisse des Arts et Métiers, qui procédera aux examens avec le concours d'un représentant de la Confédération.

Déjà très étudié, comme on le voit, ce projet pourra être revu encore par le Comité et par l'Office fédéral, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Fédéral.

Si, comme tout le fait prévoir, il entre bientôt en vigueur, seules les couturières qui auront subi ces examens avec succès seront autorisées à s'intituler « maîtresses diplômées », et à former des apprenties. (Toutefois, il n'aura pas d'effet rétroactif). On ne peut que se réjouir de cette innovation, qui contribuera à relever considérablement le niveau de la profession, en préparant des maîtresses couturières capables, et en préservant les jeunes filles de faire un prétendu apprentissage chez une novice parfaitement inapte à les instruire. Il est inconcevable que, chez nous, les intéressées paraissent ne pas se douter de ce qui se passe. Alors qu'en Suisse allemande l'imposante Union Féminine des Arts et Métiers

sonnent bien le reflet de cette personnalité puissante, généreuse et délicate tout à la fois.

On y retrouve, appréciés avec clairvoyance, les principaux événements de la seconde moitié du XIX^e siècle. On y suit l'auteur dans sa pensée, sa vie de famille, ses travaux, ses voyages, et enfin l'on assiste au déclin physique de cette belle existence, qui s'accompagne d'une merveilleuse ascension morale et spirituelle.

Que de choses dans ce volume où l'éducateur, le professeur, l'exégète et l'écrivain se révèlent tour à tour, sans oublier le voyageur, passionné de pittoresque et de beaux paysages.

H. NAVILLE.

Comment doit-on commencer un discours ? Une anecdote heureusement racontée et de préférence aux dépens de l'oratrice fait rire et constitue un heureux début. Un trait historique est aussi très bon pour éveiller l'intérêt. Certains orateurs se précipitent tête baissée dans leur sujet en négligeant tout préambule, mais l'oratrice novice fera bien de s'abstenir de ce procédé un peu délicat. Il est recommandé de préparer à l'avance et très soigneusement le premier ou les deux premiers paragraphes de son discours.

L'attention des auditeurs étant éveillée, il s'agit de la fixer et alors intervient souverainement l'art du bon orateur : il doit faire en sorte que le public le suive, qu'il pense avec lui. Qu'il se garde de dépasser le niveau intellectuel moyen de son auditoire, de parler, comme on dit, au-dessus de leurs têtes.

Si l'oratrice a écrit son discours et le lit, elle aura sa copie prête à passer aux journalistes qui n'auront ainsi aucune excuse de lui faire dire ce qu'elle n'a pas dit. Mais cette feuille de papier s'interpose entre elle et son public sera qu'on peut appeler un mauvais conducteur du fluide entre la personne qui parle et celles qui écoutent. Il arrive aussi que le public pense que, si l'oratrice était sûre de son affaire, elle n'aurait pas besoin de lire un papier et il l'écoute alors avec une certaine méfiance.

L'oratrice peut aussi écrire son discours et

Chine, précédé d'une revue de l'histoire chinoise de ces dernières années par M. Henri Rohrer. Comme nous l'expose ce dernier, « les admirateurs des précédents voyages d'Andrée Viollis furent pris d'une grande attente de ce qu'elle allait dire... puisque on sait bien que le principal de son génie d'enquête et de son charme vient de ce que, sur toutes choses et à tout risque, elle est une nature d'exception, humaine, désintéressée... »

Sur quatre humains, il y a toujours un Chinois puisque qu'ils sont plus de quatre cent millions, plus du quart de l'humanité. Près de quatre cent cinquante millions de Chinois, qui tendent plus ou moins à l'unité nationale, sont pacifiques de nature, mais rencontrent partout les Japonais, guerriers ambitieux, et avilés de territoires où caser le surplus de leur population... alors, après les guerres de Corée, puis de Mandchourie, c'est l'agression brusque contre les quartiers chinois de Changai, six semaines de massacres, d'incendies, de dévastations. Alors que les concessions européennes sont traitées presque en pays conquis par les envahisseurs arrogants, une petite femme frêle, plus très jeune, everssharp et bloc-notes en mains, se promène tranquillement, va surtout où ça chauffe, brandit son coupe-file sous le nez de qui prétend la détourner des endroits dangereux et longe les murs quand sifflent les balles.

(A suivre.)

JEANNE VULLIOMENET.



Publications reçues

BETTINA HOLZAPFEL: *Les femmes et le panidéalisme*. Ed. A. Francke A.G., Berne, 1933.

Des milliers de femmes, nous dit l'auteur, ne trouvent pas entière satisfaction intérieure dans l'exercice de leur profession, cela malgré une bonne volonté réelle et un désir intense. Il faut éveiller en elles des forces latentes qui ne demandent qu'à se manifester. Ce n'est pas, toutefois, dans le combat pour l'égalité des droits qu'elle voit le vrai chemin du bonheur pour la femme, mais bien plutôt dans une activité plus étendue, mieux ordonnée, et grâce à une nouvelle organisation sociale. C'est aussi dans l'accomplis-

sement des tâches et des devoirs quotidiens qu'elle pourra se réaliser pleinement.

Les idées de B. Holzapfel peuvent n'être pas également appréciées par tous ses lecteurs, mais la place me manque malheureusement pour les discuter ici.

L. H. P.

M. A. BELLOUARD, RAOUÏ PALS, J. VIOLETTE, B. PAILLARD, Chanoine LE PICARD, Dr. ASBRAND, J. LESUR: *Fiançailles*. Editions « Mariage et Famille », 86, rue de Gergovie, Paris, 1933; 15 f. fr.

Cette brochure est la onzième d'une série d'études sur « Les grands problèmes familiaux » ; elle fut présentée au dernier Congrès de l'« Association du Mariage chrétien », tenu récemment à Rouen.

Le mariage, la fondation du foyer, y sont considérés avant tout du point de vue moral et religieux ; l'amour n'y joue pas le rôle unique et primordial. On recommande aux jeunes gens de se laisser guider par leurs parents dans le choix de leur conjoint et de suivre les conseils et l'expérience plutôt que leur jeunesse enthousiasme.

Toute cette publication est d'une haute tenue morale, mais elle ne me paraît pas répondre aux conditions actuelles de vie ni à l'effréné besoin de liberté et d'indépendance dont témoigne la jeune génération.

L. H. P.

FÉLIX BOVET: *Lettres de Grandchamp et d'ailleurs*, avec cinq hors-textes. 1 volume. Aux éditions « La Baconnière », Neuchâtel.

C'est avec un profond intérêt que nous avons lu ces lettres adressées à des amis et à divers membres de sa famille par Félix Bovet. Elles

A travers la Presse

Une femme au Panthéon.

Reproduit d'Excelsior (Paris), sous la signature de Jean Bernard:

... Au surplus, ce qu'on ignore généralement, il y a déjà une femme au Panthéon. Voici comment ce fait se produisit :

Le célèbre chimiste Berthelot était marié à une femme de haute intelligence et de grand cœur ; leur union fut un modèle d'affection réciproque au point qu'ils se promirent de mourir ensemble et de ne pas se séparer dans la mort ; quand l'un des deux viendrait à disparaître, l'autre devait le suivre. C'est ce qui arriva.

Mme Berthelot mourut la première, à la suite d'une courte maladie. Le lendemain le grand savant s'éteignait à son tour. Il tenait sa promesse.

Figures de Femmes

Frida Perlen ; Hedwig Heyl.

D'Allemagne nous arrive la nouvelle du décès de deux femmes qui ont tenu une place en vue dans le mouvement féministe organisé: Frida Perlen et Hedwig Heyl.

L'apprendre par cœur, ce qui lui permet de ne pas quitter des yeux ses auditeurs; mais il est difficile de donner à un discours appris un caractère de naturel et de spontanéité — les auditeurs lui en veulent de s'écarter du naturel.

La troisième méthode est aussi la plus fréquemment employée: l'oratrice apparaît devant son monde toute pleine de bonnes intentions et d'idées générales sur son sujet et elle espère en une inspiration bénie qui lui permettra d'extraire d'un tel matériel un discours vraiment bon. On pourrait qualifier ce procédé de foi sans travail, et cette foi aboutit presque invariablement à l'insuccès.

La méthode la meilleure, celle qui donne des résultats satisfaisants, c'est la préparation très soignée des grandes lignes du discours. Ce schéma, cette construction, étant aussi bien fixés dans l'esprit de l'oratrice, elle pourra développer ses idées et aligner ses raisonnements sans autre guide qu'une petite carte où sont énoncés les jalons de son exposé. C'est la bonne manière, non seulement de parler avec suite, mais encore d'exprimer des pensées et des faits de façon à ce qu'ils impressionnent favorablement le public.

C'est en parlant qu'on apprend à parler! Une bonne méthode, pour une novice, c'est de répéter plusieurs fois le même discours dans des villes différentes ou devant des auditoires renouvelés. Des orateurs devenus célèbres sont arrivés à la notoriété par l'incessante répétition. Le Patrick Henry qui aurait fait le même discours cent fois devant cent auditoires différents avant de subjurer une cent et unième fois les sénateurs de l'état de Virginie!...

Nous ne pouvons toutes être oratrices distinguées, mais à force de pratiquer cet art avec persévérance et intelligence, toute femme appelée à parler en public peut être assurée de remporter quelque succès.

Ruth BRYAN OWEN.
(Ambassadrice des Etats-Unis à Copenhague)

(Traduit librement de The Independent Woman, par J. V.)

a des sections partout, la Suisse romande s'en tient obstinément à l'écart; la section de Neuchâtel y est seule de son espèce; et c'est l'une de ses déléguées à l'assemblée de Berne, M^{lle} Wittwer, qui lui a exposé le projet en question. Ainsi, non seulement son auditoire a été mis au courant d'affaires professionnelles très importantes, mais encore il pris une leçon concrète d'instruction civique: c'est tout un groupe de femmes qui comprennent désormais le mécanisme d'une loi qui les régit. Ne serait-ce donc pas un devoir des suffragistes romandes, que de provoquer la formation de nouvelles sections?

D'ailleurs, les couturières romandes ne pourront plus rester dans leur splendide isolement, du jour où les examens de maîtrise, devenus obligatoires, seront organisés par l'U. F. A. M. avec un jury nommé par elle. Leur activité professionnelle en sera vivifiée aussi, soit par des cours spéciaux de perfectionnement, soit par des voyages d'études professionnelles, auxquels les sections trouvent toutes grand plaisir et profit.

EMMA PORRET.

On a prétendu que Berthelot s'était suicidé sans bruit; rien ne le prouve. Quoi qu'il en soit, tous deux avaient manifesté la volonté d'être enterrés dans le même cercueil; ce qui fut fait.

Mais, très justement d'ailleurs, le gouvernement décida de transporter les restes de Berthelot au Panthéon. On ne voulut pas séparer ces êtres qui s'étaient si tendrement aimés et on déposa le cercueil contenant les deux époux sous les grandes voûtes de Soufflot.

Restons jeunes.

Du Coopérateur de France, sous la signature de M^{me} Béline-Laugier, cette recette, qui vaut tous les onguents et tous les jards:

... Pour rester jeune, il faut surtout une hygiène morale de qualité supérieure. Etre calme devant les petits désagréments de la vie, ne jamais se mettre en colère. Froncer les sourcils, plisser le front, préparer des rides à bref délai. Pleurer ne réussit qu'à gonfler de petites poches disgracieuses sous les yeux. Quand on se sent le cœur gros, l'âme troublée, il ne faut pas se laisser aller, mais aussitôt rechercher une activité absorbante pour faire diversion. Le temps passe et arrange bien des choses, modifie les points de vue; tout s'estompe dans le passé.

La femme doit s'exercer à sourire et à conserver sa gaieté même si elle repose sur des bases fragiles, car elle se répercute sur l'humeur du père, sur la nervosité des enfants, et elle est un bienfait familial. Mais, de plus, elle garde au visage féminin sa fraîcheur et sa grâce. L'égalité d'humeur est une des premières vertus féminines, un brevet de jeunesse et de... longévité.

Trois enquêtes du plus haut intérêt faites en Autriche, en Grande-Bretagne et en Pologne, par les soins de l'Union Internationale de Secours

Un hommage à Miss Perkins.

M. André Maurois, publiant dans Marianne ses impressions de voyage aux Etats-Unis, s'exprime ainsi sur le ministre féminin du Travail qu'a désigné M. Roosevelt:

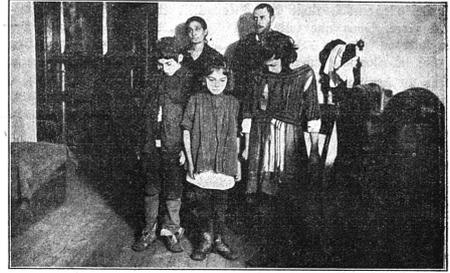
C'était la première femme ministre que je rencontrais. Elle m'a semblé plus digne de gouverner que la plupart des hommes. L'intelligence et la volonté sont fermes. Elle a gardé une foi très féminine et très sympathique dans les grands sentiments humains: « J'ai eu, dit-elle, une longue carrière administrative; j'ai toujours trouvé chez mes collaborateurs loyalisme et affection. » Quand elle dit cela, ses yeux, très jeunes, brillent d'enthousiasme.

La femme esquimau.

D'un article du Journal de Genève, relatant une expédition dans les régions arctiques, cette description, qui ne manque pas de saveur:

Pour la femme esquimau, avoir des enfants, tenir sa maison sont de simples incidents dans sa vie. Elle se sert de ses dents et de ses gencives pour une incroyable diversité d'usages. Les vêtements sont faits de peaux d'animaux, et comme on ne connaît aucun procédé de tannage, les peaux sont assouplies et étirées par un machement prolongé de la part des femmes. Une grande quantité de viande est conservée pour être utilisée pendant la période où le froid intense rend toute chasse impossible; les femmes sont obligées, alors, de mâcher — un feu avant le repas — chaque morceau de viande avant de la présenter aux membres de la famille. Très souvent, d'ailleurs, la nourriture étant trop chaude ou trop froide, les femmes se servent de leur bouche

Une enquête faite sur 443 familles polonaises a montré que 131 ne possédaient que ce qu'elles avaient sur le dos, 200 pouvaient changer de linge une fois, et 10 seulement, trois ou quatre fois!



Cliché U. I. S. E.

aux enfants.¹ (Le premier fascicule, traitant de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la Belgique et de la Suisse, a déjà été analysé dans les colonnes du *Mouvement Féministe*.)

Le sujet est d'une actualité indéniable, terrible en ses tableaux, poignant par les récits que font de leur misère quelques jeunes Polonais, indigne de leur âge, parce que le lecteur réalise la presque impossibilité de nourrir tous ceux qui ont faim. Et aussi quelque peu réconfortant par les œuvres d'entraide suscitées par une situation si tragique.

En Autriche, en Grande-Bretagne, en Pologne comme partout ailleurs, les effets du chômage sur la jeunesse sont envisagés comme un problème social et psychologique d'une importance extrême et sont étudiés sous les angles suivants: répercussion sur la santé du corps, maladies résultant du chômage des parents, alimentation, vêtements, habitation, hygiène et propreté, démoralisation, remèdes à apporter et mesures déjà prises, etc.

Dans les trois pays, il est prouvé que les jeunes souffrent grandement du chômage de leurs parents; en Autriche, le nombre de ces jeunes est évalué à 230,000; en Grande-Bretagne, en 1932, 112 % des écoliers sont sous-alimentés; en Pologne, la situation est encore plus grave, car, s'ajoutant au chômage, la réduction très forte des salaires ouvriers aggrave les conditions familiales. L'index de la valeur réelle du salaire étant de 100 en 1929, est de 53,9 à fin décembre 1933. Quoi d'étonnant, étant donnés ces chiffres, que la santé des enfants soit en péril?

¹ *Children, Young People and Unemployment*. 2^{me} partie, 1,50 f. s. S'adresser à Genève, 15, rue Lévrier.

Pour 10 fr. par mois, tout donateur devient parrain ou marraine d'un enfant affamé, dans le pays de son choix, ceci par l'intermédiaire de l'Union Internationale de Secours aux Enfants, 15, rue Lévrier, Genève. (S'adresser là pour tout renseignement).



Cliché U. I. S. E.

pour pouvoir la présenter au dîner, à une température intermédiaire.

Le résultat est que les femmes — avant même d'avoir atteint trente ans — perdent complètement leurs dents. Mais elles ont les gencives tellement durcies qu'il leur est néanmoins possible de continuer leur « machement ».

A l'exception des igloos en pierre, qui réclament la force des hommes, les femmes sont chargées des différentes constructions. Elles montent les tentes en peaux de phoque; elles construisent les maisons de glace qui servent d'abri durant une journée fatigante. Les tentes en peaux de phoque ne demandent qu'un travail d'extension calculée. Les maisons de glace sont encore plus faciles à établir. Leur forme: un trou rond; le matériel employé: de la neige. On allume un bon feu à l'intérieur du trou, la neige fond et s'écoule. On éteint le feu; l'ouverture reste et la gelée de la nuit transforme la construction en une solide glace. Une nuit — et la maison est faite.

Quand on voit les femmes se charger de tant de fonctions et assumer autant de responsabilités, on est quelque peu surpris d'apprendre qu'elles ne sont en aucune façon consultées pour les questions matrimoniales. Le choix d'une femme ne regarde que l'homme. Un an du mari se trouve-t-il affligé ou seul, ou revient-il d'une longue et fatigante chasse, le mari se fait un point d'honneur de lui prêter sa femme pour qu'elle lui offre des consolations, et celle-ci n'a pas voix au chapitre. Les étrangers connaissent les mêmes privilèges.

Pour l'Esquimau, prêter sa femme à un marchand étranger est un signe d'hospitalité et de courtoisie. Mais s'il est trompé par le blanc (et

ils sont, ou insuffisamment nourris (comme quantité), ou mal nourris (comme qualité). Trop de farineux et de pain, presque pas de lait, beaucoup de café noir, pas du tout de légumes verts et de fruits, une quantité minime et irrégulièrement départie de graisse. L'enfant mange à peu près à sa faim les jours qui suivent le paiement de l'allocation de chômage, et n'a plus qu'un repas par jour de pommes de terre ou de pain vers la fin de la quinzaine. Quand la faim le tenaille, il reste au lit. Dans les grandes villes polonaises, l'enquête, qui portait sur 15,000 enfants de chômeurs, a révélé qu'un quart d'entre eux ne déjeunait pas, et qu'en outre un cinquième ne soupaient pas. La consommation de combustible et d'éclairage diminue beaucoup: chez les ouvriers polonais de l'industrie textile se constate une diminution de 56 % de l'achat de charbon et de 35,7 % de l'achat de pétrole.

Passons aux maladies résultant pour les enfants du chômage des parents et de la sous-alimentation. Le bilan est lamentable: résistance moindre à la maladie, diminution de poids, rhumes fréquents, dents cariées, anémie, troubles nerveux, désordres de l'appareil digestif, tuberculose insidieuse, etc. A cette lugubre énumération on peut ajouter les maladies de la peau et du cuir chevelu, résultant de la saleté.

Les logements, du fait du manque d'argent et de la démoralisation des parents, sont tenus moins proprement. Un nombre très grand de chômeurs ne peuvent pas même acheter du savon. Ceux qui avaient plusieurs chambres s'enfassaient maintenant dans une seule. La fâcheuse promiscuité d'hommes et de femmes, d'adultes et d'enfants, de malades et de bien portants, est encore compliquée par l'introduction dans la fa-

on peut admettre que cela se produit souvent), une colère terrible s'empare de l'Esquimau généralement rieur... et cette colère se transforme en plus souvent en meurtre.

Lamentable histoire.

A notre confrère belge Egalité, nous empruntons ce récit d'une tragédie familiale que nous voulons écrire exceptionnelle:

Le cas était net. Albert Mouhot, Français, avait été condamné pour abandon de famille à servir à sa femme et à ses deux fillettes une pension alimentaire.

Mouhot ne paya rien et se trouva débiteur envers sa femme d'une somme importante.

M^{me} Mouhot en appela à la justice. Le Président admonesta sévèrement le prévenu et ensuite s'étonna de l'absence de la plaignante.

Ce fut Mouhot qui répliqua d'un ton indéfinissable:

— Ma femme s'est suicidée avec nos deux enfants.

Et il ajouta — ceci est vraiment atroce — que dans ces conditions sa dette se trouvait éteinte.

La malheureuse femme s'était en effet asphyxiée en octobre dernier avec ses deux enfants âgés de six et sept ans respectivement, parce que, trop pauvre, elle ne savait comment payer une somme de 208 fr. 70.

M^{me} Mouhot laissait par testament au ministre de la Justice son jugement lui accordant la pension qu'elle n'avait jamais touchée.

Mouhot fut condamné à 6 mois de prison — maximum du châtiment applicable. Il s'en est tiré à bon compte.